

PTI Protection Travailleur Isolé avec bouton SOS audio

PTI DATI Alarme et Protection Travailleur Isolé avec bouton SOS pour chauffeur autocar, bus. Fonctions alarme GSM pour la sécurité et protection du travailleur isolé avec un bouton SOS et audio.



Marque: Twig transmetteur alarme

Référence : Twig body

Prix: 447.60€

PTI DATI gsm : Alarme et Protection Travailleur Isolé avec bouton SOS

PTI DATI gsm : Alarme et Protection Travailleur Isolé avec bouton SOS et audio pour chauffeur autocar



module PTI DATI pour protection du travailleur isolé

Un PTI DATI, Dispositif d' alarme pour Travailleur Isolé et de Protection Travailleur Isolé, avec **transmission GSM/3G**, renforce la sécurité des chauffeurs grâce à ses fonction d'alerte par bouton SOS ou

par appel voix et conversation avec un responsable.

Ce dispositif d'alarme pour travailleur isolé tel un chauffeur d'autobus en cas d'agression **se déclenche automatiquement** par arrachement du boitier ou perte de verticalité du chauffeur.



Mini boitier sur ceinture, au poignet, sur dragonne de cou

Le dispositif PTI DATI offre 4 fonctions d'alerte au chauffeur :

Alerte SOS volontaire

Le chauffeur déclenche une alerte en appuyant sur un **bouton SOS**, par appui long ou double pression qui évite les déclenchements intempestifs.

Une levée de doute immédiate est possible grâce au micro intégré.

Détection de perte de verticalité, chute du conducteur

Le boitier PTI DATI est porté à la ceinture du chauffeur en position verticale, en cas de position horizontale après un délai paramétré le dispositif déclenche automatiquement une alerte.

Détection arrachement PTI

Le dispositif PTI peut être relié au chauffeur par une dragonne tour de cou ou **mousqueton à la ceinture**, en cas d'arrachement le système PTI déclenche automatiquement une alerte.

Détection d'absence de mouvement du chauffeur de bus

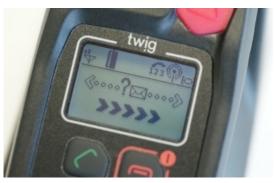
Le principe est le même que la détection de perte de verticalité, la différence est un délai d'immobilité prolongée de l'appareil et donc du chauffeur, ce qui implique d'avoir le mini boitier sur le bras ou au poignet du chauffeur par exemple, cette solution est utile dans les zones à risque.

Gélolocalisation du véhicule

Grâce à sa balise de **géolocalisation GPS**, il est possible de localiser très précisément la provenance de l'alarme SOS.

Un avantage: communication discrète

Messages en texte clair **Alertes par vibreur**: en situation de stress ou de danger imminent, l'utilisateur est rassuré grâce à une confirmation discrète de l'activation de l'alerte par vibration Sur alarme une **levée de doute immédiate** est possible grâce au **micro intégré**.



Carte SIM à fournir par :

le client (abonnement carte SIM de téléphone) Alpha Surveillance, nous consulter

Ce dispositif PTI peut être couplé :

à un service de **géolocalisation GPS** à un service de **télésurveillance** si le client ne dispose pas de personnel d'astreinte pour gérer l'alarme.

Programmation à distance :

en local par USB à distance

Autonomie *

En veille: 14 jours en GSM, 7 jours en DATI En activité : 2 à 4 jours suivant la fréquence suivi GPS Réglementation générale de sécurité et loi travailleur isolé

L'obligation générale de sécurité, telle qu'elle incombe aujourd'hui à l'employeur, résulte essentiellement de la transposition en droit français de la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989 (directive-cadre).

L'article R4512-13 (anciennement R237-10) Décret 92-158 du 20 février 1992 du code du travail français : « Lorsque l'opération est réalisée de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'entreprise utilisatrice est interrompue, le chef de l'entreprise extérieure intéressé prend les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident. »

La loi 91-1414, dont est issu l'article L.230-2 du code du travail, rappelle qu'il appartient au chef d'établissement de mettre en œuvre toutes mesures propres à garantir la santé et la sécurité des salariés, et précise les principes qui doivent fonder ces mesures.

L'article L4121-1(anciennement L230-2) du code de travail dispose que «l'employeur prend les mesures

nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels; des actions d'information et de formation; la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Le document unique (Document Unique d'évaluation des Risques – DU ou DUER) a été créé par décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001. Le décret a adopté la directive européenne sur la prévention des risques professionnels.



OPTIONS PTI et services : nous consulter

clip ceinture: inclus chargeur 220v/ USB: 1 inclus support de charge 220v géolocalisation GPS mousqueton bracelet tour de cou abonnement SIM paramétrage

Spécifications techniques du PTI DATI Twig

Spécifications techniques PTI Twig

Fréquences GSM 3G

Fréquence GSM 2G

800 850 900 1900 2100 MHz

850 900 1800 1900 MHz

Batterie Li-ion 750mAh DAS 1.55 W/Kg Températures - 20° à + 50° C Autonomie 7 jours en veille * Dimensions 61 x 46 x 19 mm Poids 50 gr Localisation extérieure option GPS Localisation intérieure option balises

Lien vers la fiche du produit